

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N° 09/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houdan, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON.

Date de la convocation : 22/03/2023

Étaient présents :

Mesdames DEBLOIS-CARON – BESNARD – GAUTIER
Messieurs SERAY – DURET

Date d'affichage : 22/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 8

Nbre de présents : 5

Étaient Absents et excusés :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBLOIS-CARON
Madame Nathalie GUYOMARD donne pouvoir à Madame BESNARD
Monsieur Julien BOURGOGNE donne pouvoir à Madame GAUTIER

Ouverture de la séance :

5 présents et 3 pouvoirs : 8 votants

Nomination du secrétaire de séance :

Mme Christine DEBLOIS-CARON

OBJET : Budget Primitif 2023

Le Conseil d'Administration du CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L2311-1 à L 2343-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibérations n° 07/2023 du 31 Mars 2023 approuvant le compte administratif 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Christine DEBLOIS-CARON, Vice-Présidente du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : Décide de voter le Budget Primitif du CCAS par chapitre.

Article 2 : Adopte le Budget Primitif du CCAS de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 761.22 €	68 761.22 €
Investissement	50 417.73 €	50 417.73 €
Total	119 178.95 €	119 178.95 €

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/23

Publiée ou notifiée, le 03/04/23

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

LA Vice-Présidente du CCAS,

Christine DEBLOIS-CARON



Pour extrait certifié conforme au registre

Houdan, le 31 Mars 2023

La Vice-Présidente du CCAS,

Christine DEBLOIS-CARON

